



Conseil économique et social

Distr.: Générale
5 février 2013

Français
Original: Anglais

Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

Soixante-neuvième session

Bangkok, 25 avril -1^{er} mai 2013

Point 3 b) de l'ordre du jour provisoire*

**Examen des questions relatives à l'appareil
subsidaire de la Commission, y compris
les activités des institutions régionales:
Commerce et investissement**

Rapport du Conseil d'administration du Centre pour la mécanisation agricole durable sur sa huitième session

Résumé

Le Centre des Nations Unies pour le génie et la machine agricoles en Asie et dans le Pacifique (CAPGMA) a été rebaptisé Centre pour la mécanisation agricole durable (CMAD) à compter du 1^{er} octobre 2012. Le Conseil d'administration du Centre, à sa huitième session, a examiné sa situation administrative et financière ainsi que les rapports sur ses activités en 2012. Il a approuvé le plan de travail proposé pour 2013 et le rapport du Comité technique du CMAD sur sa huitième session. Il a aussi examiné et adopté le rapport annuel du CMAD, qui sera soumis à la Commission à sa soixante-neuvième session. Il a approuvé le projet de lancement, d'ici à la fin 2013, d'un réseau Asie-Pacifique pour les essais de machines agricoles, et les statuts révisés du Centre en vue de leur adoption par la Commission à sa soixante-neuvième session.

La Commission souhaitera peut-être examiner le rapport du Conseil d'administration et donner au secrétariat des orientations quant aux activités futures du Centre.

* E/ESCAP/69/L.1.

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Questions appelant des décisions de la Commission ou portées à son attention ... 2	
Recommandations..... 2	
II. Compte rendu des travaux 7	
A. Rapport sur les activités du CMAD en 2012 et sa situation financière au 31 octobre 2012..... 7	
B. Rapport du Comité technique du CMAD sur sa huitième session..... 8	
C. Mise à jour sur l'établissement du réseau Asie-Pacifique pour les essais de machines agricoles 8	
D. Examen des révisions des statuts du CMAD et d'un nouveau nom de domaine 9	
E. Examen du plan de travail proposé pour 2013 et des questions de mobilisation des ressources pour la période 2013-2014 9	
F. Examen du projet de rapport annuel du CMAD à soumettre à la Commission à sa soixante-neuvième session 9	
G. Décision sur la date et le lieu de la neuvième session du Conseil d'administration du CMAD 10	
H. Questions diverses 10	
I. Adoption du rapport..... 10	
III. Organisation de la session..... 10	
A. Ouverture, durée et organisation de la session..... 10	
B. Participation 10	
C. Élection du Bureau..... 10	
D. Adoption de l'ordre du jour 11	
Annexe	
Liste des documents..... 12	

I. Questions appelant des décisions de la Commission ou portées à son attention

Recommandations

1. Le Conseil d'administration recommande que la Commission adopte les statuts révisés du Centre pour la mécanisation agricole durable (CMAD) figurant ci-après afin de rendre compte de son changement d'appellation et de renouveler le mandat dudit Centre:

Statuts proposés du Centre pour la mécanisation agricole durable

Établissement

1. Le Centre pour la mécanisation agricole durable (dénommé ci-après «CMAD» ou «Centre») a été établi sous le nom de Centre pour le génie et la machine agricoles en Asie et dans le Pacifique (CAPGMA) en

vertu de la résolution 58/5 de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, en date du 22 mai 2002. Ultérieurement, l'appellation du CAPGMA a été remplacée par celle de Centre des Nations Unies pour le génie et la machine agricoles en Asie et dans le Pacifique (ONUCGMAP), en vertu de la résolution 61/3 qui a été adoptée par la Commission le 18 mai 2005.

2. Les membres du CMAD sont les mêmes que ceux de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (ci-après «la CESAP» ou «la Commission»).

3. Le Centre a le statut d'organe subsidiaire de la CESAP.

Objectifs

4. Le Centre a pour objectifs de développer la coopération technique entre les membres et membres associés de la CESAP et les autres États membres intéressés de l'Organisation des Nations Unies, moyennant de larges échanges d'informations, la mise en commun de connaissances et la promotion d'activités de recherche-développement et le développement de l'entreprise agroalimentaire dans le domaine de la mécanisation et de la technologie agricoles durables en vue de la réalisation d'objectifs de développement internationalement convenus, y compris les Objectifs du Millénaire pour le développement, dans la région.

Fonctions

5. Le Centre atteint les objectifs précités en exerçant notamment les fonctions suivantes:

a) Fournir une assistance pour l'amélioration du génie agricole et de la mécanisation agricole durable;

b) Améliorer les technologies de mécanisation agricole pour résoudre les problèmes de l'agriculture de subsistance afin de renforcer la sécurité alimentaire et de réduire la pauvreté et pour promouvoir le développement des petites et moyennes entreprises agro-industrielles et de l'agriculture commerciale de manière à profiter des possibilités ouvertes par l'élargissement de l'accès aux marchés et au commerce des produits agroalimentaires;

c) Privilégier la notion de groupement des entreprises agro-industrielles ainsi que les activités de développement des entreprises pour renforcer les capacités des pays membres d'apprécier leur potentiel dans le créneau des produits de base agricoles par la méthode du groupement;

d) Promouvoir la coopération régionale en matière de transfert de technologie, y compris par le réseautage des instituts nationaux jouant le rôle d'agents de coordination dans les pays membres du CMAD et les autres institutions compétentes;

e) Créer un site Internet interactif pour donner aux membres un accès total à l'information et aux bases de données technologiques, y compris le partage des systèmes experts et des systèmes d'aide à la décision dans la gestion financière des petites et moyennes entreprises;

f) Promouvoir le transfert de technologie des instituts de recherche-développement vers les systèmes de vulgarisation agricole et de vulgarisation du matériel agricole dans les pays membres pour réduire la pauvreté;

g) Aider à la diffusion et à l'échange des matériels durables et commercialisés avec succès et des dessins des outils, machines et équipements appropriés;

h) Mettre en œuvre des projets d'assistance technique et des programmes de renforcement des capacités, organiser des ateliers de formation et fournir des services consultatifs sur la mécanisation agricole durable et les normes de sécurité alimentaire connexes;

i) Utiliser les ressources des pays développés pour renforcer les capacités des pays membres.

Statut et organisation

6. Le Centre a un conseil d'administration (ci-après « le Conseil »), un directeur, son personnel et un comité technique.

7. Le Centre a son siège à Beijing.

8. Les activités du Centre sont conformes aux grandes orientations pertinentes adoptées par l'Assemblée générale, le Conseil économique et social et la Commission. Le Centre est soumis au Règlement financier et Règles de gestion financière et aux Statut et Règlement du personnel de l'Organisation des Nations Unies ainsi qu'aux instructions administratives applicables.

Conseil d'administration

9. Le Centre a un conseil d'administration composé d'un représentant désigné par le Gouvernement chinois et huit représentants désignés par les autres membres et membres associés de la CESAP élus par la Commission. Les membres et membres associés élus par la Commission le sont pour une période de trois ans; ils sont rééligibles. Le Secrétaire exécutif de la CESAP ou son représentant assiste aux réunions du Conseil.

10. Le Directeur du Centre exerce les fonctions de secrétaire du Conseil.

11. Des représentants a) des États qui ne sont pas membres du Conseil, b) des organismes et institutions spécialisées ou apparentées des Nations Unies et c) de toute autre organisation que le Conseil juge appropriée, ainsi que des experts dans les domaines qui intéressent le Conseil,

peuvent être invités par le Secrétaire exécutif de la CESAP à assister aux réunions du Conseil.

12. Le Conseil se réunit au moins une fois par an et peut adopter son propre règlement intérieur. Les sessions du Conseil sont convoquées par le Secrétaire exécutif de la CESAP, qui peut proposer la tenue de sessions extraordinaires de sa propre initiative et convoque de telles sessions extraordinaires à la demande de la majorité des membres du Conseil.

13. Le quorum des réunions du Conseil est constitué par la majorité de ses membres.

14. Les membres du Conseil disposent chacun d'une voix. Les décisions et recommandations du Conseil sont adoptées par consensus ou, à défaut, à la majorité des membres présents et votants.

15. Le Conseil élit à chaque session ordinaire un président et un vice-président qui exercent leurs fonctions jusqu'à la session ordinaire suivante. Le président ou, en son absence, le vice-président préside les réunions du Conseil. Si le président est dans l'incapacité d'accomplir l'intégralité du mandat pour lequel il a été élu, le vice-président le remplace jusqu'au terme de ce mandat.

16. Le Conseil examine l'administration et la situation financière du Centre ainsi que l'exécution de son programme de travail. Le Secrétaire exécutif de la CESAP soumet à la Commission, à sa session annuelle, un rapport annuel adopté par le Conseil.

Directeur et personnel

17. Le Centre a un directeur, un directeur adjoint sous réserve des ressources disponibles, et son personnel, qui sont des fonctionnaires de la CESAP nommés conformément aux règlements, règles et instructions administratives appropriés de l'Organisation des Nations Unies. Le Directeur est nommé d'une manière conforme aux statuts et règlements de l'ONU. Le Conseil est invité à présenter des candidats au poste de directeur une fois que la vacance du poste est annoncée et, s'il y a lieu, à formuler un avis. Les autres membres et membres associés de la Commission peuvent également présenter des candidatures à ce poste.

18. Le directeur rend compte au Secrétaire exécutif de la CESAP de l'administration du Centre et de l'exécution de son programme de travail.

Comité technique

19. Le Centre est doté d'un comité technique composé d'experts venant des pays membres et membres associés de la CESAP ainsi que d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales. Les membres et membres associés de la CESAP sont invités à proposer des candidats pour le Comité technique. Les membres du Comité technique sont nommés par le directeur en consultation avec le Secrétaire exécutif. Le directeur peut également inviter les institutions gouvernementales, intergouvernementales et non gouvernementales à proposer des experts

particulièrement aptes à contribuer aux travaux de Comité technique sur un sujet donné.

20. Le Comité technique est chargé de conseiller le directeur au sujet de la formulation du programme de travail et des autres aspects techniques des activités du Centre.

21. Les rapports des réunions du Comité technique, accompagnés des observations du directeur sont soumis au Conseil à sa session suivante.

22. Le Comité technique élit son président à chaque réunion.

Ressources du Centre

23. Tous les membres et membres associés de la CESAP devraient être encouragés à verser régulièrement une contribution annuelle pour le fonctionnement du Centre. L'ONU administre un fonds commun d'affectation spéciale auquel ces contributions sont versées.

24. Le Centre s'efforce de mobiliser des ressources suffisantes pour financer ses activités.

25. L'ONU maintient des fonds d'affectation spéciale distincts pour les contributions volontaires destinées aux projets de coopération technique ou autres contributions volontaires exceptionnelles destinées aux activités du Centre.

26. Les ressources financières du Centre sont administrées conformément au Règlement financier et aux Règles de gestion financière de l'ONU.

Modifications

27. La Commission adopte les modifications des présents statuts.

Questions non réglées par les présents statuts

28. En présence d'une question de procédure qui n'est pas réglée par les présents Statuts ni par le règlement intérieur adopté par le Conseil d'administration en vertu du paragraphe 12 desdits statuts, les dispositions pertinentes du règlement intérieur de la CESAP s'appliquent.

Entrée en vigueur

29. Les présents statuts entrent en vigueur à la date de leur adoption par la Commission.

2. Le Conseil d'administration recommande que le réseau Asie-Pacifique pour les essais de machines agricoles soit lancé d'ici à la fin de 2013, et demande aux États membres et à toutes les parties prenantes de participer activement et d'appuyer cette initiative à l'échelle de la région en vue de la promotion de la mécanisation agricole durable en Asie et dans le Pacifique.

3. Le Conseil d'administration recommande que le CMAD accorde la priorité à l'élaboration de stratégies de mécanisation agricole durable et étudie la possibilité d'autres partenariats appropriés à cette fin.

4. Le Conseil d'administration recommande qu'étant donné la situation financière existante et le mandat renouvelé du Centre, un seuil soit fixé par la contribution minimale apportée au CMAD par les États membres afin d'assurer la viabilité du Centre et la mise en œuvre d'activités de projet tout en laissant aux États membres une marge de manœuvre pour faire des contributions volontaires au Centre dans les limites de leurs capacités respectives.

II. Compte rendu des travaux

A. Point 4 de l'ordre du jour

Rapport sur les activités du CMAD en 2012 et sa situation financière au 31 octobre 2012

5. Le Conseil d'administration a été informé que, depuis sa septième session, les activités ci-après avaient été menées:

a) Séminaire régional sur la production de riz et la mécanisation (Sanya (Chine), 12-13 décembre 2011);

b) Aide à l'occasion du lancement de l'Étude 2012 sur la situation économique et sociale de l'Asie et du Pacifique (Beijing, 10 mai 2012);

c) Troisième groupe de travail technique et comité directeur sur l'établissement du réseau Asie-Pacifique pour les essais de machines agricoles (Bangkok, 15-16 mai 2012);

d) Deuxième réunion sur les stratégies de mécanisation agricole durable (Bangkok; Bureau régional de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), 17 mai 2012);

e) Atelier pour les petites et moyennes entreprises sur l'agriculture de précision pour le renforcement de la durabilité de la production rizicole, durant le Forum Asie-Pacifique des entreprises 2012 en collaboration avec l'Institut malaisien de recherche et de développement agricoles (Kuala Lumpur, 15 octobre 2012);

f) Troisième réunion sur les stratégies de mécanisation agricole (Kandy (Sri Lanka), 23 octobre 2012);

g) Troisième groupe de travail technique et comité directeur sur l'établissement du réseau Asie-pacifique pour les essais de machines agricoles (Kandy (Sri Lanka), 24 octobre 2012);

h) Huitième session du Comité technique du CMAD (Kandy (Sri Lanka), 23-25 octobre 2012);

6. Le Conseil d'administration a félicité le CMAD, l'ancienne direction du Centre et son équipe pour leur travail ainsi que la nouvelle direction du CMAD à l'occasion de son entrée en fonction. Il a formé l'espoir que les

activités du CMAD prendraient une ampleur nouvelle et que son potentiel serait pleinement exploité. Le Conseil d'administration a approuvé le rapport d'activités du CMAD pour l'année 2012 et le mandat renouvelé du CMAD destiné à promouvoir la mécanisation agricole durable et le transfert agrotechnologique vert dans la région Asie-Pacifique.

7. Concernant les projets de fond du Centre, le Conseil d'administration a convenu que les stratégies de mécanisation agricole durable et le réseau Asie-Pacifique pour les essais de machines agricoles seraient mutuellement renforcés et deviendraient les projets phares à long terme du Centre. Le Conseil a appelé à des discussions plus approfondies sur les stratégies de promotion du développement agricole durable, et les petites et moyennes entreprises agricoles. Selon lui, il conviendrait d'adopter une approche en plusieurs étapes pour mettre en place le réseau Asie-Pacifique pour l'essai de machines agricoles étant donné sa complexité. Le Conseil a demandé au Centre d'entreprendre des activités de communication opportunes et efficaces auprès des responsables politiques des États membres par afin que le réseau Asie-Pacifique pour les essais de machines agricoles puisse disposer d'un appui financier et technique. Il a aussi invité le Centre à fournir des activités de renforcement des capacités plus axées sur la demande et mieux adaptées en collaborant avec les instituts nationaux désignés des États membres et a mis l'accent sur le fait que le Centre devrait mener de vastes activités d'information afin de se faire mieux connaître et de faire en sorte que ses activités disposent d'un large soutien. Il a demandé un échange d'informations, un partage des meilleures pratiques et un transfert agrotechnologique vert plus soutenus, et la promotion du développement des entreprises rurales.

B. Point 5 de l'ordre du jour
Rapport du Comité technique du CMAD sur sa huitième session

8. La huitième session du Comité technique du CMAD s'est tenue à Kandy (Sri Lanka) du 23 au 25 octobre 2012. Le Conseil d'administration a approuvé le rapport du Comité technique.

C. Point 6 de l'ordre du jour
Mise à jour sur l'établissement du réseau Asie-Pacifique pour les essais de machines agricoles

9. Le Conseil d'administration a été informé des progrès accomplis dans l'établissement du réseau Asie-Pacifique pour les essais de machines agricoles et du plan de travail ayant pour objet le lancement de ce réseau d'ici à la fin 2013. Le Centre lancerait une campagne de publicité faisant intervenir un ensemble d'activités destinée à assurer la participation des parties prenantes, en s'attachant en particulier aux responsables des États membres, et du secteur privé afin de disposer d'un appui technique et financier pour le fonctionnement du réseau. Les activités proposées incluraient une table ronde de responsables politiques sur le réseau Asie-Pacifique pour les essais de machines agricoles, une exposition sur la mécanisation agricole conjointement organisée par la FAO, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, l'Organisation pour la coopération et le développement économiques et le Réseau européen pour les essais de machines agricoles, et la publication de matériel publicitaire connexe. Selon le Conseil, la soixante-neuvième session de la Commission

serait pour le Centre une bonne plateforme pour communiquer aux représentants gouvernementaux de haut niveau des informations sur son programme d'activités, et le Centre devrait tirer parti des ressources disponibles pour avoir un impact régional plus important.

D. Point 7 de l'ordre du jour
Examen des révisions des statuts du CMAD et d'un nouveau nom de domaine

10. Le Conseil d'administration a adopté en principe les révisions des statuts du CMAD, qui seront soumises à la Commission pour approbation, pour rendre compte du changement de nom du Centre et de son mandat renouvelé. Le Conseil a examiné les choix qui s'offraient pour le nouveau nom de domaine du Centre et a proposé que d'autres consultations sur un nom de domaine approprié pour le Centre soient tenues avec les départements concernés du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies.

E. Point 8 de l'ordre du jour
Examen du plan de travail proposé pour 2013 et des questions de mobilisation des ressources pour la période 2013-2014

11. Le Conseil d'administration a approuvé le plan de travail pour 2013. Il a convenu qu'étant donné la situation financière existante et le mandat renouvelé du Centre, il était nécessaire de fixer un seuil pour le niveau minimal de contributions au CMAD par les États membres afin d'assurer la durabilité du Centre et la mise en œuvre d'activités de projet tout en laissant aux États membres une marge de manœuvre pour faire des contributions volontaires dans la limite de leurs capacités en la matière. Il a estimé qu'un projet de lettre devrait être établi par le CMAD sur les recommandations pour le versement des contributions financières et devrait être distribué aux membres du Conseil pour approbation avant soumission aux États membres.

12. Le représentant de la Division de la planification des programmes et des partenariats de la CESAP a informé le Conseil d'administration de la nouvelle stratégie de la CESAP en matière de mobilisation des ressources, et a présenté les activités de mobilisation des ressources qui seraient menées par la CESAP en 2013. Le Conseil a demandé qu'une stratégie de mobilisation des ressources plus axée sur les résultats et plus efficace soit élaborée par le Centre, ciblant le secteur privé dans le domaine des machines agricoles étant donné le nouveau mandat du Centre.

F. Point 9 de l'ordre du jour
Examen du projet de rapport annuel du CMAD à soumettre à la Commission à sa soixante-neuvième session

13. Le Conseil d'administration a approuvé le projet de rapport annuel du CMAD devant être soumis à la Commission à sa soixante-neuvième session.

G. Point 10 de l'ordre du jour
Décision sur la date et le lieu de la neuvième session du Conseil d'administration du CMAD

14. Le Conseil d'administration a accepté en principe que sa neuvième session se tiendrait à Bangkok le 18 novembre 2013, sous réserve des consultations finales avec les États membres.

H. Point 11 de l'ordre du jour
Questions diverses

15. Aucune autre question n'a été examinée au titre de ce point de l'ordre du jour.

I. Point 12 de l'ordre du jour
Adoption du rapport

16. Le Conseil d'administration a adopté le présent rapport le 13 décembre 2012.

III. Organisation

A. Ouverture, durée et organisation de la session

17. La huitième session du Conseil d'administration du CMAD s'est tenue à Bangkok le 13 décembre 2012.

18. La Secrétaire exécutive de la CESAP a pris la parole devant le Conseil d'administration à l'ouverture de la session.

19. Mme Narumol Sanguanvong, Directrice du Bureau des affaires agricoles étrangères du Ministère de l'agriculture et des coopératives du Gouvernement thaïlandais, a formulé des observations.

20. Une déclaration d'ouverture a également été prononcé par le Directeur de la Division du commerce et de l'investissement de la CESAP.

B. Participation

21. Les représentants des pays membres de la CESAP énumérés ci-après ont participé à la session: Bangladesh, Cambodge, Chine, Indonésie, Sri Lanka et Thaïlande. Malgré l'absence des représentants de l'Inde, du Pakistan et du Viet Nam, le quorum a été atteint.

C. Élection du Bureau

22. Le Conseil d'administration a élu le Bureau suivant:

Présidente: M. Chinthaka P. Balasooriya (Sri Lanka)

Vice-président: M. Chan Saruth (Cambodge)

D. Adoption de l'ordre du jour

23. Le Conseil d'administration a adopté l'ordre du jour suivant:
1. Ouverture de la session.
 2. Élection du Bureau.
 3. Adoption de l'ordre du jour.
 4. Rapport sur les activités du CMAD en 2012 et situation financière au 31 octobre 2012.
 5. Rapport du Comité technique du CMAD sur sa huitième session.
 6. Mise à jour sur l'établissement du réseau Asie-Pacifique pour les essais de machines agricoles.
 7. Examen des révisions des statuts du CMAD et d'un nouveau nom de domaine.
 8. Examen du plan de travail proposé pour 2013 et des questions de mobilisation des ressources pour la période 2013-2014.
 9. Examen du projet de rapport annuel du CMAD à la soixante-neuvième session de la Commission.
 10. Décision sur la date et le lieu de la neuvième session du Conseil d'administration du CMAD.
 11. Questions diverses.
 12. Adoption du rapport.

Annexe

Liste des documents

Cote	Titre	Point de l'ordre du jour
Sans objet	8th Governing Council agenda and annotated agenda (en anglais seulement)	3
Sans objet	Eighth Governing Council programme (en anglais seulement)	3
Sans objet	Eighth Governing Council – List of participants (en anglais seulement)	2
Sans objet	Report of the Eighth Session of the Technical Committee of CSAM (en anglais seulement)	5
Sans objet	Revised Statute of the Centre (en anglais seulement)	7
Sans objet	Work report of 2012 and work plan for 2013 (en anglais seulement)	4,8